



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 29
Présent(s) : 23
Absent(s) représenté(s) : 6
Absent(s) non représenté(s) : /
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 29
Date de convocation : 11 octobre 2022
Date d'affichage de la convocation : 11 octobre 2022

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 18 octobre 2022

Délibération n° DEL.2022-10-80

Plan de financement prévisionnel du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher pour des travaux d'éclairage public

Le 18 octobre 2022 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOIN, Maire.

Présent(s) : AILLOT Sonia. BAUDOIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. BROUSSE Franck. CATON Samuel. CORBION Rémy. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. MANVIERT Sonia. MEGHERBI Djamel. MERCIER Martine. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : CLOSTRE Jacques à MONDON Josiane. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à MERCIER Martine. LEUILLER Patricia à BROUSSE Franck. MIGNON Brigitte à AILLOT Sonia.

Absent(s) non représenté(s) : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : MONDON Josiane.

Rapporteur : Didier PRUDENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22 juin 2007 décidant du transfert au Syndicat Départemental d'Énergie du Cher (SDE18) de sa compétence éclairage public,

Vu le plan de financement concernant le dossier 2022-01-083 adressé par le SDE 18 pour des travaux d'éclairage public sur la Ville,

Considérant que les crédits correspondants à ce plan de financement prévisionnel figurent au budget de la Ville,

Le rapport de Didier PRUDENT au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement n° 2022-01-083 ci-annexé,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,
Josiane MONDON

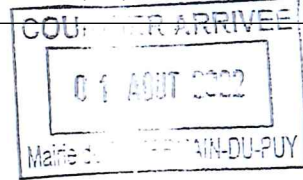


La Maire,
Marie-Christine BAUDOIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 20 octobre 2022 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :

<https://www.saintgermaindupuy.fr>



Madame Marie-Christine BAUDOIN
Maire de ST GERMAIN DU PUY
Mairie
2 Rue Joliot Curie
18390 ST GERMAIN DU PUY

Bourges, le 12 juillet 2022

Affaire suivie par Vincent BRAHIC
Dossier n° 2022-01-083
Rue Charles Foucault AQ0530 AQ0531
Commune de ST GERMAIN DU PUY

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

PIECES ADMINISTRATIVES	Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage, recensement, mesures photométriques)	88,00 €	88,00 €
-------------------------------	--	---------	----------------

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC	Dépose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, ...)	731,50 €	1 800,70 €
	Pose du matériel d'éclairage public (lanterne, candélabre, horloge astronomique, ...), essais et réglage	1 069,20 €	

MATERIEL	Lanterne SAGA 20 LED ORALED 1,1 45 W 3000K RAL2900 GRIS SABLE	2	1 113,20 €	1 577,80 €
	Mât cylindro conique 4 m RAL2900 GRIS SABLE	2	464,60 €	

TRAVAUX SOUTERRAINS	Ouverture de tranchées	4m	561,26 €	561,26 €
----------------------------	------------------------	----	----------	-----------------

Total HT 4 027,76 €

Prise en charge par le SDE 18 sur le montant HT (50%)	2 013,88 €
Participation de la Collectivité sur le montant HT (50%)	2 013,88 €

Bon pour accord

Fait le

Le Maire,

Le Président


Philippe MOISSON



Validité de cette proposition : 6 mois